

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 6-7

Artikel: Armée 95, le concept des cartes
Autor: Bigler, Kurt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée 95, le concept des cartes

Par le major Kurt Bigler¹

Le rôle joué par les cartes s'est beaucoup modifié au cours des temps. Elles restent cependant un moyen sûr pour atteindre ses objectifs (au propre et au figuré). Elles font partie dans notre armée des instruments de base indispensables pour assurer une préparation optimale. Elles surpassent tous les autres moyens existants de représentation en raison de leur côté pratique et des variantes innombrables qui existent. Néanmoins, il est indispensable d'analyser avec soin leur utilisation, leur mise à disposition, ainsi que leur intégration au système de conduite en vigueur.

Dans le cadre de la prise de décision, les commandants et les officiers des états-majors doivent soupeser et comparer les moyens, la mission, le secteur. Dans la phase de l'analyse du terrain, le réseau de communication, la couverture du terrain, les compartiments de terrain sont indissolublement liés à la carte. C'est sur la base de celle-ci que le commandant esquisse sa décision et définit son plan de reconnaissance. Le type de carte et son échelle dépendent du

niveau auquel se trouve celui qui conduit. L'utilisation des cartes nationales, à l'engagement et à l'instruction, est indispensable pour l'appréciation de la situation opérative comme pour la simple orientation dans le terrain.

Situation initiale

Le plan directeur d'Armée 95 est la base de toutes les structures d'organisation, d'équipement, d'armement et d'instruction. La disponibilité et la distribution des cartes topographiques découle de l'analyse contenue dans ce plan directeur.

En 1992, une planification initiale a été établie et les premières variantes étudiées. Une des premières décisions visait à la remise de cartes personnelles aux officiers et sous-officiers. En 1989, l'Office fédéral de la topographie avait reçu la mission d'éditer une nouvelle carte routière en vue d'une remise à la troupe dès l'été 1993. Il était alors décidé d'ajouter quatre assemblages aux trois déjà existants, qui couvrent, avec un nombre limi-

té de cartes, la plus grande partie du territoire.

D'entente avec les offices du DMF, on a travaillé à des diagrammes fonctionnels intégrant toutes les formations. Cette étape conduisit à une matrice de distribution claire et fonctionnelle des cartes nationales. Il s'agissait dès lors de superposer la matrice et l'ordre de bataille de l'Armée 95, afin de définir pour chaque unité le nombre de cartes nécessaires. L'unité «d'emballage» a été étudiée, de sorte que les exigences des spécialistes de la production puissent être respectées.

Le concept des cartes 95

Dès le départ, le principe suivant a été au centre de toutes les réflexions: être à même de remettre les cartes adéquates, au bon endroit, en nombre suffisant et à temps. C'est ainsi que furent étudiés les aspects et les besoins liés à la planification d'un engagement, à la conduite de celui-ci, puis à l'instruction, avec effort principal sur le principe «Un peu tout de

¹ Chef de la section Cartographie et cartes, à l'état-major du Groupement de l'état-major général. La version originale de cet article a paru dans l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift de janvier 1995. Les illustrations ont été gracieusement mises à disposition. Nous remercions le rédacteur en chef de l'ASMZ, l'auteur, l'EM GEMG, ainsi que l'Office fédéral de la topographie. Traduction et adaptation par le Lt col Jean-Jaques Herren.

suite, l'essentiel plus tard, le gros ensuite.»

Les cadres (officiers et sous-officiers) reçoivent la carte routière au 1 : 200 000. En outre, les officiers «touchent» un assemblage de 7 cartes au 1 : 100 000. Ces cartes sont désignées comme «cartes personnelles». Ainsi, à tous les échelons, on dispose en tout temps d'une quantité minimale de cartes qui sont utilisables, tant pour les périodes d'instruction qu'à l'engagement. Elles peuvent, bien sûr, rendre service également dans la vie civile...

Pour la planification et la conduite d'engagements subsidiaires, les cartes doivent être mise à disposition à temps, selon les besoins des différents échelons. Dans le dispositif de mobilisation, elles sont remises en nombre suffisant pour la planification d'engagements et la prise du dispositif de base. Dans le cadre d'un déploiement de combat, les jeux de cartes doivent correspondre à la mission et au secteur. Pour les services d'instruction, il faut un système simple de commande et de livraison.

En cas de mobilisation, les compagnie d'état-major des corps de troupes (bataillon/groupe) disposent dans leur matériel de cartes au 1 : 50 000 qui doivent permettre la planification de combat. Ces cartes sont désignées comme «cartes de décision» et couvrent le secteur de mobilisation. L'importance de ces lots dépend du type de formation:



Les cadres des secteurs de Genève - la Côte, d'Ajoie et des Franches-Montagnes, de même que ceux des vallées «reculées» des Grisons, sont sans doute mieux au fait de leur géographie régionale que les autres, puisque l'on a jugé bon de ne pas couvrir leur territoire avec ces nouveaux assemblages! Trêve de plaisanterie: une édition spéciale au 1:50 000 de la région genevoise est déjà planifiée, par exemple.

les troupes combattantes disposent de 50 jeux, tandis que les formations de la logistique n'en ont que 10. Les bataillons d'état-major des Grandes Unités reçoivent des lots importants de cartes de leur secteur, afin que l'on puisse équiper d'éventuels nouveaux subordonnés.

Pour la planification du déploiement de combat et d'autres engagements, des dotations supplémentaires sont acheminées par la voie normale du soutien via les unités d'état-major. Ces jeux, appelés «cartes

d'engagement», sont gérés par les formations du matériel. Comme pour les «cartes de décision», la dotation est fonction des missions de chaque formation. Dans une situation normale, les «cartes de décision» couvrant le dispositif de mobilisation sont stockées dans les arsenaux. Selon la menace, les «cartes d'engagement» seraient livrées sans délai à la troupe.

Il est indispensable de disposer également de cartes dans les services d'instruction. Les cadres possédant désormais leur jeu

personnel, les reconnaissances par exemple pourront se dérouler pour l'essentiel sans cartes supplémentaires. La distribution de cartes pour les cours de répétition et les cours techniques-tactiques est fixée au chiffre 229 du règlement 51.23, *Organisation des cours de l'armée (OCA)*. La responsabilité de commander les cartes incombe comme jusqu'ici à la troupe. Chaque unité transmet à l'Office fédéral de la topographie le formulaire officiel. La définition du secteur de cours de répétition/cours technique-tactique, la marche à suivre est simplifiée par une checklist fort utile. L'idée de base

consiste à faciliter l'analyse des besoins des commandants et des états-majors, de sorte que la commande corresponde aux secteurs concernés.

Les cartes sont remises avec le matériel de corps aux unités d'état-major des régiments et bataillons/groupe, ainsi qu'aux unités indépendantes. A la fin du service, elles sont restituées aux arsenaux compétents comme on le faisait précédemment.


Introduction à la troupe

Dès janvier 1995, tous les cadres (officiers et sous-of-

ficiers) ont reçu graduellement leur carte routière au 1:200 000 avec un dépliant d'information. Parallèlement, les officiers ont reçu, dans un coffret cartonné, leur assemblage de sept cartes au 1:100 000. Tous les corps de troupes vont recevoir le formulaire de commande pour les services d'instruction (form 21.10). Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés à l'OCFIM ou à l'Office fédéral de la topographie.

K. B.

GARAGE-CARROSSERIE
RAMUZ-EDELWEISS S.A.
139, avenue de Morges, LAUSANNE, tél. 021/625 31 31
Succ. à Morges, place Dufour 1, tél. 021/802 12 12



Distributeur GM
depuis 72 ans